

PROFILS DE PROGRAMME DU BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL (SP3S)

Rédigé le 18/02/2020

1. Profil du programme diplômant

Le programme du BTS SP3S est conçu pour préparer les étudiants en leur offrant un solide bagage culturel basé sur les compétences acquises dans différents domaines du milieu sanitaire et social. Les cours ont vocation à doter l'étudiante(e) des aptitudes nécessaires à la connaissance précise des offres de service et des publics, à l'analyse des besoins, à la gestion et à la mise en œuvre des différents droits, services et diverses prestations, à la contribution au système d'information. La formation permet à l'étudiant(e) d'être en capacité de participer à l'évolution de la structure dans laquelle il/elle évoluera, d'assurer la coordination et l'animation de l'équipe, de mettre en œuvre une démarche de projet et de qualité dans le respect des obligations légales et contractuelles, des procédures internes, avec une marge d'autonomie définie par son employeur.

2. Principaux résultats d'apprentissage

Les diplômés du BTS SP3S seront capables de :

- Analyser les besoins et les demandes des publics des structures sanitaires et sociales, des organismes de protection sociale
- Analyser les prestations et services offerts par la structure et/ou les partenaires de la structure
- Étudier les besoins en matière de personnels (recrutement, accompagnement, animation – formation), en matière d'équipements, à l'échelle du service
- Élaborer un projet d'intervention auprès des publics, concevoir des actions pour le service, la structure
- Organiser des événements, des réunions de service et/ou partenariales...
- Instruire un dossier de prestations
- Coordonner les interventions d'une équipe
- Assurer la logistique administrative et comptable du service, de la structure
- Assurer et développer la qualité du service rendu
- Rechercher, collecter et exploiter une documentation professionnelle
- Établir une relation de service auprès de différents publics (usagers, professionnels, partenaires...)
- Présenter des résultats, rendre compte d'activités, d'études personnelle ou collective
- Mesurer les résultats de l'activité
- Évaluer les personnels relevant de sa responsabilité

3. Profil professionnels des diplômés

Les titulaires du BTS SP3S sont qualifiés pour exercer leur emploi dans différentes structures publiques ou privées, notamment :

- organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurance, institutions de prévoyance...);

- établissements et services sanitaires (structures de soins, de prévention...);
- établissements et services sociaux et socio-éducatifs (centre communal d'action sociale, services d'action médico-sociale, service de protection de la jeunesse...);
- établissements et services médico-sociaux (pour enfants, personnes âgées, personnes handicapées...);
- structures développant des services à caractère sanitaire ou social (collectivités territoriales, associations et entreprises d'aide à la personne...).

Les emplois occupés relèvent principalement de la fonction publique d'État, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de conventions collectives spécifiques aux champs sanitaires et sociaux.

Les emplois sont dénommés différemment selon les secteurs. À titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

- gestionnaire conseil dans les organismes de protection sociale ;
- responsable de secteur en service d'aide à domicile ;
- coordonnateur d'activités sociales (famille, personnes handicapées, personnes âgées, enfants...);
- assistant aux délégués à la tutelle ;
- assistant médical dans les centres de lutte contre le cancer ;
- coordonnateur de secrétariats de services médicaux et d'accueil ;
- conseiller d'action sociale dans les organismes de protection sociale complémentaire.

Les titulaires de ce BTS peuvent avoir accès aux licences du champ sanitaire et social pour poursuivre leur parcours professionnel, dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Selon les établissements ou les services, les emplois ci-dessus recouvrent différents métiers pour lesquels sont assurées tout ou partie des activités et des tâches analysées dans le référentiel des activités professionnelles .

4. Résultats d'apprentissage

L'étudiant(e) qui termine cette formation avec succès saura maîtriser les concepts du milieu sanitaire, social et médico-social, notamment dans les domaines suivants :

- Législation en matière de santé, social et médico-social : l'étudiant aura une connaissance précise des structures sanitaires, sociales, médico-sociales et de la protection sociale et des différents services et diverses prestations du secteur
- Une connaissance des publics pris en charge dans son champ d'activité professionnelle (personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation de précarité, ...)
- Une maîtrise des techniques de communication et de l'information professionnelle, mais également des techniques de la gestion administrative des documents d'une structure, de la veille informationnelle et de la comptabilité financière

- Une connaissance des règles relatives aux relations de travail et à la gestion des ressources humaines.

L'étudiant(e) saura mettre en application les techniques de démarche de projet et de qualité tout en respectant les normes imposées par le secteur de son activité.

5. Méthodes et critères d'évaluation

L'évaluation présente deux modalités :

- Des épreuves en contrôle en cours de formation (CCF) :
 - En anglais : deux temps d'épreuves au cours de la 2^{ème} année de formation:
 - Une compréhension orale
 - Une expression orale
 - En techniques de l'information, de la communication professionnelle ; en méthodologie appliquée aux secteurs sanitaire et social et en technique de gestion administrative : deux CCF de 5 h chacun au cours de la 2^{ème} année de formation (un en novembre et un en avril)
- 4 épreuves terminales en fin de 2^{ème} année :
 - Une épreuve « Institutions et réseaux » de 4 h
 - Une épreuve de « culture générale » de 4 h
 - Une épreuve de « gestion » de 3 h 30
 - Une épreuve orale « soutenance du projet tutoré » - 40 '

Épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée
E1 – culture générale et expression	U1	2	Ecrite	4 h
E2 –langue vivante étrangère 1	U2	2	CCF 2 situations d'évaluation	
E3 – gestion	U3	4	Écrite	3 h 30
E4 – publics et institutions	U4	5	Écrite	4 h
E5 – techniques professionnelles	U5	8	CCF 2 situations d'évaluation	5 h chacune des 2 situations d'évaluation
E6 – soutenance du projet tutoré	U6	5	Orale	40 min
Épreuve facultative EF2 – langue vivante étrangère 2	UF2	Les points au-dessus de la moyenne	Orale	20 min

6. Critères d'évaluation

L'étudiant(e) sera évalué en fonction de différentes capacités et compétences selon les différentes épreuves.

La culture générale

L'évaluation sert donc à vérifier les capacités du candidat à :

- Tirer parti des documents lus dans l'année et de la réflexion menée en cours ;
- Rendre compte d'une culture acquise en cours de formation ;
Apprécier un message ou une situation ;
- Communiquer par écrit ou oralement ;
- Appréhender un message ;
- Réaliser un message.

Langues vivantes étrangères

L'épreuve a pour but d'évaluer au niveau B2 les activités langagières suivantes :

- Compréhension de l'oral
- Production et interaction orales

Gestion

L'épreuve permet d'évaluer les compétences suivantes :

- Assurer la logistique administrative et comptable du service, de la structure
- Présenter des résultats, rendre compte d'activités, d'études personnelle ou collective

Elle a pour but de vérifier :

- La maîtrise des savoirs et des techniques de gestion administrative et financière et celle des ressources humaines ;
- La capacité à analyser des situations de gestion caractéristiques des établissements et services sociaux, sanitaires, médico-sociaux, socio-éducatifs
- La capacité à intégrer les approches organisationnelles, juridiques et quantitatives dans les solutions aux problèmes à résoudre.

Publics et institutions

L'épreuve permet d'évaluer les compétences suivantes :

- Analyser les besoins et les demandes des publics des structures sanitaires et sociales, des organismes de protection sociale
- Analyser les prestations et services offerts par la structure et/ou par ses partenaires
- Étudier les besoins du service en matière de personnels (recrutement, accompagnement, animation-formation), en matière d'équipements

L'épreuve a pour but de vérifier :

- La connaissance des caractéristiques sociodémographique, économique et culturelle de la population, des institutions et des réseaux, des prestations et services ;

- La capacité à appréhender les enjeux des politiques conduites ;
- La compréhension des besoins des publics, de l'organisation et du fonctionnement des institutions ;
- L'aptitude à dégager les composantes d'une situation et à les situer dans leur contexte

Epreuve pratique : techniques professionnelles

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- Instruire un dossier de prestations
- Coordonner les interventions d'une équipe
- Assurer et développer la qualité du service rendu
- Mesurer les résultats de l'activité
- Évaluer les personnels relevant de sa responsabilité

L'épreuve a pour but de vérifier les compétences du candidat liées aux fonctions et activités professionnelles suivantes :

- Accueil et information des usagers, des familles ;
- Collaboration avec d'autres professionnels, travail avec les partenaires ;
- Animation et coordination d'équipe ;
- Traitement de la demande et analyse du besoin en lien avec l'offre de services
- Gestion et instruction des dossiers ;
- Gestion des documents administratifs ;
- Participation à une démarche qualité.

L'évaluation porte sur :

- La maîtrise des techniques ;
- L'adaptation des propositions et des réalisations à la situation ;
- La rigueur de l'analyse ;
- La pertinence de l'argumentation ou de la synthèse ;
- La qualité des productions (logique, clarté, qualité de l'expression...) ;
- L'organisation et la gestion du temps.

Soutenance du projet tutoré

Elle permet de vérifier les compétences suivantes :

- Élaborer un projet d'intervention auprès des publics, concevoir des actions pour le service, la structure
- Organiser des événements, des réunions de service et/ou partenariales...
- Assurer et développer la qualité du service rendu
- Rechercher, collecter et exploiter une documentation professionnelle
- Établir une relation de service auprès de différents publics (usagers, professionnels, partenaires...)
- Présenter des résultats, rendre compte d'activités, d'études personnelle ou collective

L'évaluation porte essentiellement sur :

- Le choix de la problématique relative à l'« amélioration du service rendu aux personnes » : pertinence et cohérence
- La capacité à mettre en œuvre la démarche de projet ;

- La logique et la rigueur de l'analyse ;
- La pertinence des propositions, leur l'argumentation, le réalisme des propositions (objectifs, moyens...) ;
- Le niveau des connaissances, la capacité à les mobiliser ;
- La qualité de réflexion ;
- Les qualités d'expression et de communication (expression orale et écrite, concision, qualité des documents présentés, techniques de communication mises en œuvre).